



## *Le mot du président*

Bonjour et à toutes et à tous,

Je me permets de prendre quelques minutes de votre temps afin de faire le point sur certains dossiers.

John et moi avons eu un automne très chargé et rempli d'évènements qui ont sollicité notre présence.

### **Les congrès du Secteur Énergie**

Du 15 au 18 septembre 2022 se tenait le congrès de la section locale **957** au Saguenay. Le congrès des technologues d'Hydro-Québec avait pour thème : « **Tous ensemble vers l'avenir** ». Lors de ce congrès, nous avons eu la chance d'entendre une conférence de Marc Ranger. Marc était jusqu'à tout récemment le directeur québécois du SCFP Québec.

En octobre, nous avons représenté notre section locale au Conseil Général de la section locale **4250**, des spécialistes et professionnels d'Hydro-Québec à Ste- Adèle. Lors de cet événement, nous avons eu l'opportunité d'assister à la conférence de Mélanie Laroche, professeure de relations industrielles à l'Université de Montréal.

Du 2 au 6 novembre 2022, c'est le congrès de votre section locale **2000** qui s'est tenu dans la ville de Thetford Mines. Nous nous sommes réunis sous le thème: « **Notre vie syndicale, je m'implique** ». Un grand nombre d'officiers syndicaux était présents et nous avons travaillé ensemble sur de nombreux enjeux d'actualité.

Nous avons finalement conclu notre tournée des congrès par celui du **SCFP 1500**. Il se tenait du 6 au 11 novembre à Ste-Anne de Beaupré. Le thème de ce congrès était : « **Contribuons à notre histoire, Unis devant l'adversité** ». Nous avons eu l'occasion d'échanger avec les représentants des autres accreditations et nous avons assisté aux différents débats entourant les enjeux de leur section locale.

Nous avons été chaleureusement accueillis par chacun de nos hôtes. À la veille de la prochaine négociation de la convention collective, nos relations avec les autres accreditations du secteur Énergie sont extrêmement importantes et nous devons demeurer proches et unis.

### **Lettre d'entente comité de grief à date fixe**

Le 10 septembre dernier, nous avons dû dénoncer l'entente que nous avons avec l'employeur concernant la tenue de nos comités de griefs à date fixe. Afin de bien comprendre, je vous explique ce qui suit : à la fin de chaque année, nous établissons des dates au calendrier de l'année suivante auxquelles se tiendront les rencontres de comités de grief. Lors de ces rencontres, nous discutons des différents griefs qui ont été déposés à l'employeur. L'objectif est bien évidemment de trouver un terrain d'entente ou d'obtenir de l'information supplémentaire sur les événements qui ont mené au grief. Si aucun règlement n'est obtenu, le grief est référé à l'arbitrage. Les dossiers de griefs sont analysés et ceux qui procèdent sont ensuite programmés pour être entendus devant un arbitre de grief en suivant un ordre chronologique.

Depuis maintenant plusieurs années, nous éprouvons de la difficulté à obtenir le temps qui nous est nécessaire pour débattre avec l'employeur des litiges en cours. Bien que nous ayons dénoncé la situation à plusieurs reprises, l'employeur maintenait sa pratique de restreindre la durée de nos échanges. Nous avons été forcés de dénoncer l'entente afin de revenir au texte de la convention collective.

Suite à cette dénonciation, l'employeur a communiqué avec nous afin de trouver une solution aux problèmes qui ont mené à celle-ci. Finalement, après deux mois de négociation, nous avons trouvé un terrain d'entente pour l'année 2023; la lettre d'entente régissant les comités de griefs à date fixe sera quelque peu modifiée afin d'y inclure les différents points de notre négociation. Nous espérons que ce dossier soit réglé à long terme.

### **Rencontre prévue avec Sophie Brochu**

Au début du mois de décembre, nous rencontrerons la PDG Sophie Brochu afin de discuter des enjeux qui touchent notre accréditation. Plusieurs sujets sont à l'agenda et nous nous attendons à ce que cette rencontre nous permette de faire avancer certains de nos dossiers. Lors de notre dernier congrès, nous avons été mandatés, par le biais d'une résolution adoptée à l'unanimité par les congressistes, de faire la promotion auprès de l'employeur de l'embauche des personnes autochtones. Nous vous informerons prochainement du déroulement de cette réunion.

### **Erreur dans la distribution des Modèles et blocs**

Cette semaine, nous avons reçu plusieurs appels de membres mécontents travaillant à la clientèle. Ces personnes nous informaient s'être fait retirer le bloc horaire qu'ils avaient obtenu lors de l'exercice 2022. De plus, d'autres membres avaient reçu des propositions de blocs d'horaires, mais l'employeur avait retiré les horaires, prétextant qu'une erreur humaine en était la cause. Face à ce mécontentement, j'ai demandé une rencontre avec la direction clientèle. Après discussion, on nous a informé que l'entreprise était ouverte à envisager des pistes de solution. Finalement, nous en sommes arrivés à la conclusion que l'employeur

---

honorerait toutes les propositions qu'il avait faites lors de l'exercice. Soyons clairs; le fait que nous soyons dans la période la moins achalandée nous a aidés à clore le dossier. La direction nous a informés que plusieurs de nos membres étaient satisfaits de retrouver leurs horaires.

### **Arbitrage surtemps**

Dernièrement, nous avons débuté des audiences devant un arbitre de grief pour un dossier de surtemps. Un regroupement de chefs 5 et 4 ont établi une nouvelle façon d'octroyer le surtemps pour les membres ayant un horaire flexible - 4 jours ou un horaire variable - 5 jours. L'employeur fait fi de la lettre d'entente # 21 en traitant ses employés comme s'ils avaient des horaires fixes ne tenant pas compte de leurs banques de temps. La prochaine journée d'arbitrage se tiendra en janvier 2023 et nous espérons obtenir la décision de l'arbitre dans les mois suivants. Une chose est certaine, il est inconcevable de consentir à ce que nos conditions de travail soient altérées et il est primordial pour nous de vous défendre afin de les conserver.

### **Négociation Convention Collective**

Avec la négociation de la convention collective qui approche à grands pas, nous devons nous mobiliser. Allons-nous négocier de façon anticipée comme nous le faisons depuis plusieurs années où nous dirigeons-nous vers une négociation traditionnelle? Nous devons bien certainement vous consulter afin d'avoir un mandat clair. De plus, comme nous négocions en front commun avec les autres syndicats du SCFP du secteur Énergie, nous devons tous être unis. Pour commencer, lors du prochain comité exécutif provincial (C.E.P.) et conformément à nos statuts, nous élirons au sein de notre C.E.P. des présidents de régions afin qu'il se joignent aux autres membres du comité de négociation soit: le secrétaire général, le conseiller principal et moi-même. Je ne vous cacherai pas que nous aurons aussi besoin de votre soutien tout au long de cette négo. Il restera toujours de la place dans l'équipe du SCFP-2000, alors si tu souhaites faire la différence dans ton milieu de travail et lors de la prochaine négociation, n'hésite pas à prendre ta place au sein de ton syndicat. Nous consulterons nos délégué-e-s avant de commencer les rondes de négociation et nous leur présenterons le projet de la prochaine convention en premier, afin qu'ils en maîtrisent au mieux les changements pour pouvoir mieux les expliquer aux membres de leurs secteurs. En tant que délégué-e syndical-e, tu recevras une formation du SCFP pour mieux comprendre ton rôle. Tu pourras aussi être appelé à participer aux différents comités de ta région.

**Dominic Champagne**

***Président Provincial***

---

---